

**COMPTE RENDU DU COMITÉ SUR LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT**  
**DU CONSEIL DE LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE**  
**RÉUNION DU 7 MAI 2015**

**PRÉSENCES :** Jody LaPierre  
Steve Johnson  
Colleen Hodder  
Nancy MacLean, personne-ressource de l'AFPC

Bill Bennett  
Stephanie Jones  
Brian Oldford

**ABSENCE JUSTIFIÉE :** Nathalie Paulin

**1. Formation sur le projet de loi C-4 qui touche la santé et la sécurité**

On continue d'offrir dans la région l'atelier d'une journée sur les incidences du projet de loi C-4 sur la partie II du *Code canadien du travail*. On l'a donné ce printemps à Halifax et en anglais et en français à Moncton. Bon nombre de personnes ont profité de cette formation. L'AFPC a produit une version en ligne de l'atelier intitulé *Lutter pour nos vies; le projet de loi C-4 et la santé et la sécurité*. Les membres peuvent le suivre en ligne à <http://syndicatafpc.ca/cyberformation>.

Les articles 125 et 125 de la partie II du *Code canadien du travail* décrivent les obligations des employeurs. Plus précisément, l'alinéa 125 (1) z) dit que l'employeur est tenu « de veiller à ce que les employés qui exercent des fonctions de direction ou de gestion reçoivent une formation adéquate en matière de santé et de sécurité, et soient informés des responsabilités qui leur incombent sous le régime de la présente partie dans la mesure où ils agissent pour le compte de l'employeur », et l'alinéa 125 (1) z.01) dit que l'employeur est tenu « de veiller à ce que les membres du comité d'orientation, ainsi que les membres du comité local ou le représentant, reçoivent la formation réglementaire en matière de santé et de sécurité, et soient informés des responsabilités qui leur incombent sous le régime de la présente partie ».

Malheureusement, des membres nous ont fait savoir que leur employeur n'a encore donné aucune formation.

Les modifications à la partie II du *Code canadien du travail* sont entrées en vigueur le 31 octobre 2014 à la suite de la promulgation du projet de loi C-4. Les employeurs qui n'offrent pas la formation requise à leur personnel violent donc le *Code*. Les membres qui font partie d'un comité de santé et de sécurité en milieu de travail ou d'un comité d'orientation sont encouragés à soulever la question des exigences en matière de formation lors des prochaines réunions de ces comités. La loi exige que l'employeur offre une formation en santé et sécurité.

**2. Journée d'action du « 19 » sur les congés de maladie**

Le *OHS Canada Magazine* a publié un article sur notre journée nationale de protestation du 19 mars contre les changements que le gouvernement veut faire dans les conventions collectives sur les congés de maladie. L'AFPC continuera de négocier pour obtenir des mesures pour des lieux de travail sains.

**3. Jour de deuil national 2015**

Des cérémonies du Jour de deuil national ont eu lieu dans plusieurs endroits dans la région de l'Atlantique. L'AFPC a été heureuse de coproduire avec le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail une nouvelle affiche qui a été distribuée à toutes les sections locales. La liste des cérémonies a été affichée

sur notre site Web régional. Nous avons encouragé les conseils régionaux à déposer une couronne dans leur région et nous sommes heureux de souligner que les personnes suivantes ont déposé une couronne dans leur localité :

- Mary Marson – Conseil régional d’Halifax
- Isabelle Forest – Conseil régional de Moncton
- Joanne Coish – Conseil régional de St. John’s
- Susan Frellick-Perry – Conseil régional de Charlottetown
- Nifam Khanal – section locale à Fredericton

L’AFPC-Atlantique a diffusé des annonces à la radio pour souligner le Jour de deuil national dans toutes les provinces du 21 au 28 avril 2015. Les réactions des membres ont été bonnes.

#### **4. Semaine nord-américaine de la sécurité et de la santé au travail**

La Semaine nord-américaine de la sécurité et de la santé au travail se déroule du 3 au 9 mai 2015. Cette semaine a été créée en juin 1997 en vertu d’une entente entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Elle vise à attirer l’attention des employeurs, des travailleurs, des partenaires et du public sur l’importance de la prévention des blessures et des maladies au travail, à la maison et dans la collectivité. Diverses activités sont prévues dans de nombreux endroits dans le cadre de cette semaine, et les membres de l’AFPC sont encouragés à y participer ou à organiser eux-mêmes une activité dans leur section locale. Dans le passé, la section locale 80403 de l’UEDN s’est associée à l’employeur, le ministère de la Défense nationale, à Greenwood (Nouvelle-Écosse), pour organiser une foire annuelle où près de 75 exposants faisaient la promotion de tous les aspects de la santé et de la sécurité.

#### **5. Semaine de la santé mentale**

La Semaine de la santé mentale est un événement pancanadien annuel qui a lieu la première semaine de mai et qui vise à encourager les personnes de tous les segments de la société à s’informer sur les problèmes de santé mentale, à en parler et à s’engager avec d’autres pour y remédier. Depuis quelques années, l’AFPC et le Programme d’apprentissage mixte font plus de sensibilisation et offrent plus de formation en matière de santé. Continuons sur cette voie! On peut trouver plus d’information sur la Semaine de la santé mentale en ligne à <http://mentalhealthweek.cmha.ca/fr/>.

#### **6. Groupe de travail mixte sur la santé mentale**

L’AFPC a conclu une entente avec le Conseil du Trésor pour créer un groupe de travail mixte sur la santé mentale. Ce groupe de travail, composé d’un comité technique et d’un comité directeur, a pour objectif à long terme la mise en œuvre de mesures pour améliorer la santé mentale des travailleuses et travailleurs. Le protocole d’entente précise les responsabilités du groupe de travail, qui sont, notamment, de trouver des moyens de réduire ou d’éliminer la stigmatisation en milieu de travail par rapport aux problèmes de santé mentale, de mieux transmettre l’information sur les problèmes de santé mentale en milieu de travail et de mettre en application la Norme nationale du Canada sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail.

#### **7. Campagne nationale de sensibilisation à l’intimidation**

La Campagne nationale de sensibilisation à l’intimidation devait être lancée au début de 2015. À la suite de consultations avec les membres du Comité national des droits de la personne, on a entrepris de préparer des documents additionnels. On prévoit maintenant lancer la campagne à l’automne 2015.

## **8. Prévention de la violence au travail : partie XX du Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail**

À partir de septembre 2015, l'AFPC offrira un cours de deux jours sur la prévention de la violence au travail pour les membres qui font partie d'un comité de santé et de sécurité ou du comité exécutif de leur section locale et les délégués syndicaux et déléguées syndicales. Cette formation explique les obligations juridiques en matière de prévention de la violence en vertu de la partie II du *Code canadien du travail* et de la partie XX du *Règlement canadien sur la santé et sécurité au travail* ainsi que les recours disponibles pour prévenir la violence dans le lieu de travail et intervenir en cas d'incident afin d'aider les membres à comprendre les droits et les obligations des travailleuses et travailleurs, des comités en milieu de travail et du syndicat. Ce cours fera partie du calendrier des cours de l'automne pour toutes les provinces.

## **9. Comités régionaux de santé et de sécurité**

Au Congrès national triennal de l'AFPC de 2015, la délégation a adopté une résolution sur la reconnaissance des comités régionaux de santé et de sécurité dans les Statuts de l'AFPC. Désormais, ces comités régionaux pourront soumettre des résolutions à la Conférence nationale sur la santé et la sécurité et au Congrès national de l'AFPC. Il faut noter toutefois que ces comités régionaux ne seront pas financés. Il faudra discuter de la question avec la consœur Jeannie Baldwin, la vice-présidente exécutive régionale de l'AFPC en Atlantique.

## **10. Sondage sur la sécurité au travail dans les Provinces maritimes**

Les trois commissions de la sécurité au travail des Provinces maritimes ont demandé au centre de recherche en médecine du travail JD Irving de l'Université of Dalhousie, à Halifax (Nouvelle-Écosse), de réaliser une étude avec des groupes de discussion pour déterminer comment améliorer les pratiques médicales afin de réduire les absences du travail non nécessaires et faciliter les retours au travail. Les séances ont mis l'accent sur les recommandations d'interruptions du travail non nécessaires sur le plan médical – liées au travail ou non. Divers sujets ont été examinés : le chômage nuit au travailleur blessé; l'incapacité de demeurer au travail ou de participer à un programme de retour au travail; les dépendances, la santé mentale, l'isolement social, la douleur et la peur. Selon l'Association canadienne pour la santé mentale, une « absence et le fait de ne plus jouer pour une longue période de temps ses rôles habituels, y compris au travail, nuisent au bien-être physique, mental et social de la personne ».

La consœur Nancy MacLean et le confrère Brian Oldford ont participé à des séances en anglais, et la consœur Monique LaPlante, à une séance en français. Nous avons indiqué qu'il est important pour les travailleurs blessés de recevoir des soins rapidement et qu'il faut informer les travailleurs et travailleuses, les médecins et les employeurs sur les droits en matière de mesures d'adaptation. Nous avons aussi souligné qu'il faut réduire la stigmatisation par rapport aux problèmes de santé mentale et que certains employeurs n'en font pas assez à cet égard.

## **13. MANDAT ET PLAN D'ACTION DU COMITÉ**

On révisé le mandat et le plan d'action triennal du Comité. Le document sera envoyé à traduire. Le document sera affiché sur le site Web de la région dans quelques semaines et distribué dans les réseaux sur la santé et la sécurité.

Le tout soumis respectueusement au nom du Comité,

Brian Oldford  
Président